

# L'école élémentaire de Chancelade – année scolaire 2022/2023

Adresse : 6 avenue Jean Jaurès 24650 CHANCELADE

Téléphone : 05 53 04 83 39

**Directrice de l'école** : Mme Cécile TREVIAUX

## Les horaires de l'école et du périscolaire :

Temps scolaire :

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30.

Le portail ouvre ses portes à 8h20 et 13h20. Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants de 8h20 à 8h30 ainsi que de 13h20 à 13h30. (ce fonctionnement est celui-ci d'une situation hors protocole sanitaire lié au COVID et hors activation du plan Vigipirate)

Service périscolaire : accueil du matin 7h15 jusqu'à 8h20 – accueil du soir : 16h30 jusqu'à 18h30.



*Portail entrée Cour du haut*

## Les enseignants et les classes de l'école :

9 classes et 10 enseignants  
du CP au CM2 à compter  
de septembre 2021

Mme GRELAUD  
Mme TREVIAUX,  
Déchargée par M MOURGUES  
Mr DESMOULIN  
Mme RENARD  
Mme DESMOULIN  
Mme BRUNET  
Mme MOULA  
+ 2 enseignants en attente de  
nomination.

## Le calendrier scolaire :

**Rentrée scolaire : le jeudi 1er septembre 2022**

### **Vacances de la Toussaint :**

Départ en vacances le **samedi 22 octobre 2022**

Reprise des cours le **lundi 7 novembre 2022**

### **Vacances de Noel :**

Départ en vacances le **samedi 17 décembre 2022**

Reprise des cours le **mardi 3 janvier 2023**

### **Vacances d'hiver :**

Départ en vacances le **samedi 4 février 2023**

Reprise des cours le **lundi 20 février 2023**

### **Vacances de printemps :**

Départ en vacances le **samedi 8 avril 2023**

Reprise des cours le **lundi 24 avril 2023**

### **Pont de l'Ascension :**

Début le **mercredi 17 mai 2023**

Reprise des cours le **lundi 22 mai 2023**

**Vacances d'été :** Début des vacances le **samedi 8 juillet 2023**

## La liaison école- familles :

Coordonnées mail : [ce.0240992y@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0240992y@ac-bordeaux.fr)

Coordonnées téléphoniques : 05 53 04 83 39

Pour joindre la directrice, privilégier les lundis et les mardis (jours de décharge). La messagerie est également consultée quotidiennement en cas d'absence de réponse.

Cahier de liaison : Il vous permet de consulter les informations concernant votre enfant mais aussi de transmettre des informations à l'enseignant. Ce cahier est à consulter quotidiennement.

Rendez-vous individuels avec l'enseignant : l'équipe pédagogique : la directrice et les enseignants sont à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la vie de l'école et le suivi de votre enfant en particulier. Pour cela, il faut prendre rendez-vous.

Les absences : Toute absence doit être signalée à l'école au plus tôt par téléphone et justifiée par écrit pour les absences de plusieurs jours. A la fin de chaque mois, la direction est tenue de signaler à l'inspection académique les élèves ayant été absents sans motif au moins 4 demi-journées dans le mois.

Si pour une raison particulière vous devez reprendre votre enfant pendant les heures de classe (consultation médicale, ...) vous devez en informer l'enseignant de la classe et compléter le coupon prévu à cet effet (cahier de liaison, ou à demander auprès de la direction ou de l'enseignant).

Les retards : Les retards exceptionnels peuvent être tolérés mais l'assiduité et la rigueur concernant les horaires sont nécessaires au bon déroulement de la classe. En cas de retard, nous vous demandons de prévenir par téléphone.

## S'inscrire à l'école :

Si vous êtes nouveaux sur la commune de Chancelade :

1. Inscription auprès de la mairie.

Pour les enfants déjà scolarisés à Chancelade (maternelle ou élémentaire) : données à actualiser sur le site de la mairie, plateforme dédiée.

Auprès de l'école :

2. Constitution du dossier : fiche de renseignement, autorisation de prises de vues, attestation assurance scolaire, certificat de radiation de l'école précédente.

Tous ces éléments se trouvent sur le site internet de la mairie de Chancelade à l'onglet de l'école élémentaire.

3. Contact de la directrice de l'école (par téléphone puis rendez-vous à l'école programmé si nécessaire).

## L'assurance scolaire :

La responsabilité civile et individuelle corporelle est obligatoire pour toutes les activités facultatives organisées par l'école. Pensez à retourner à l'école une attestation d'assurance le plus rapidement possible (les mentions « responsabilité civile » et « individuelle d'accident » doivent figurer).

## Santé et suivi des élèves

Aucun médicament ne pourra être administré aux élèves durant le temps scolaire.

Un PAI sera constitué en cas de nécessité d'un traitement médicamenteux.

En cas de besoin, l'infirmière scolaire (Mme BASBAYON) assure des permanences au cours de l'année scolaire ; Une affiche sera posée au panneau d'affichage pour vous informer. Elle peut être sollicitée par vous-même, ou bien après conseil de l'enseignant de votre enfant.

Le RASED (Réseau d'Aide des Elèves en Difficultés) est également à votre disposition. Mme ZUCHELLI, psychologue scolaire, est présente régulièrement à l'école et elle peut être sollicitée par les enseignants (une autorisation vous sera adressée avant toute prise en charge) mais aussi par vous, parents d'élèves.



*Entrée de l'Atrium*



*Terrain de billes Cour du bas*



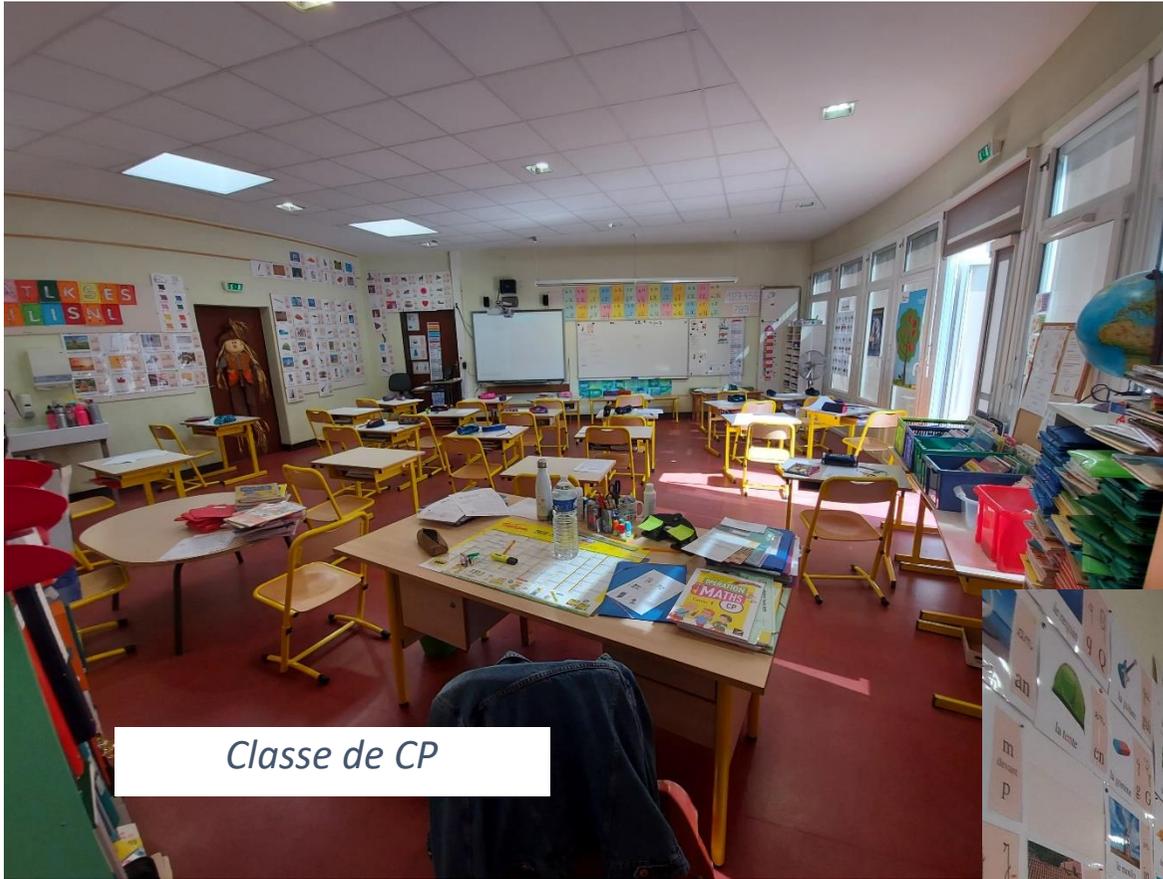
*Cour de récréation du haut*



*Salle de l'Atrium*



*Cour de récréation du bas*



*Classe de CP*



*Classe de CP*

## Le périscolaire à l'école élémentaire

1. Les enfants sont pris en charge par une équipe d'animation qualifiée sur l'accueil périscolaire, le matin et le soir avant et après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à partir de 7h15 le matin et le soir jusqu'à 18h30. Des animations éducatives sont proposées sur ces temps-là.
2. La pause méridienne est encadrée par des animateurs du service jeunesse. Deux services sont assurés entre 11h30 et 13h30. Des animations sont proposées aux enfants aussi bien sur le temps du repas que dans le moment récréatif.
3. Une étude dirigée, encadrée par deux enseignants est proposée aux enfants de 17h à 18h tous les soirs. Cette formule se fait sur inscription auprès du service de la mairie.

Les mercredis matins sans école, seront assurés par l'accueil de loisirs de 7h30 à 18h30. Soit en demi-journée ou à la journée complète par la collectivité territoriale du Grand Périgueux. Pour toutes demandes ou inscriptions contactez directement leur service pôle enfance au 06.83.41.01.94 ou [alsh@grandperigueux.fr](mailto:alsh@grandperigueux.fr).

